

Image not found or type unknown



Voiture prêtée et non rendue

Par **Dominique Martin**, le **13/10/2009** à **14:34**

Bonjour, rnj'ai prêté une voiture à une personne, sans lui demander de signer un reçu ou un "contrat de location". Cette personne refuse de me rendre cette voiture. rnJe lui ai envoyé une lettre recommandée, restée sans réaction jusque là. rnAi-je un recours ?rnD. Martin

Par **Tisuisse**, le **13/10/2009** à **19:00**

Bonjour, rnOui, vous déposez plainte pour vol car, si vous ne le faites pas, les PV à la volée (excès de vitesse par exemple) vous seront imputés et vous devrez payer.